FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	437
Moto-Club	BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation	C3337
Date	24 JUIN 2018
Lieu	BRIGUEUIL
Organisateur technique	BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail	sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone	06.66.86.27.53

MOTOCROSS
CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Délégué FFM (Président du Jury)	HEBERT Philippe	Licence : 012712
Membre du Jury	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Educateur FFM	MARCON Bruno	Licence : 016447
Commissaire technique responsable	MARTIN Jean Michel	Licence : 016659
Responsable du chronométrage	GOURAUD Bernard	Licence : 011900
Responsable parc coureur	GERVAIS Hervé	Licence : 011419

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65

Age ---------- De 8 à 12 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 65cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85

Age ---------- De 9 à 12 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 85cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2006).*

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Dr Isabelle DUMAS-REAM**
Nombre de secouristes ..... **8 (+4 ambulanciers)**
Hôpital le plus proche ..... **Saint-Junien**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **LES CONCHES**
Adresse ..... **16420 BRIGUEUIL**

Capacité Moto :
Pendant les essais : 40
En manche : 40

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... **1362 m**
Largeur minimum de la piste ..... **5 m**
Largeur de la grille ..... **35 m**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **112 m**
Nombre d'OCP* **21**
**Officiels Commissaires de Piste*

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club
Date : **08/03/2018**

Visa de la Ligue
Date : 13-04-18
LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 04/05/2018 18:50
DEGRACUWE

Visa de la FFM
Date : 22/05/2018
Numéro : 18/0515
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00
Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine Poitou-Charentes

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	437
Moto-Club	BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation	C 3337
Date	24 JUIN 2018
Lieu	BRIGUEUIL
Organisateur technique	BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail	sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone	06.66.86.27.53

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NARQUET Philippe	Licence : 053478
Président du Jury ou Arbitre*	HEMERIT Sébastien	Licence : 012759
Membre du Jury	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable	EVRARD Marcel	Licence : 213991
Responsable du chronométrage	TEAM FLC	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
125 cm3	13	99	125	21 € / NJ3C / NCO
Minicross	7	11	65-85	13 € / NJ1 - NJ2 - NJ3
OPEN	13	99	125 à 650	21 € / NJ3C / NCO

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM Poitou - Charentes

- 35 -

Engagement :

Site Internet ---- engage-sports

Contact ---------- secrétariat de la ligue

Téléphone ------- 05.49.07.96.29 E-mail--- ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 12 €

Caution : /

EPREUVE FFM N° 437

VISA LMPC N° 21-18

ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Dr Isabelle DUMAS-REAM**

Nombre de secouristes ..... **8 (+4 ambulanciers)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Saint-Junien**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Conches**

Adresse ..... **16420 BRIGUEUIL**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1362 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **35 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **112 m**

Nombre d'OCP* **21**

**Officiels Commissaires de Piste*

Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine FFM Poitou-Charentes - 35 -

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 08/03/2018	Date : 13-04-18	Date : 22/05/2018
	LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	Numéro : 18/0515
	Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr Le 04/05/2018 18:50 DEGRACUNE	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 437
Moto-Club —— BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation —— C 3337
Date —— 24 JUIN 2018
Lieu —— BRIGUEUIL
Organisateur technique - BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail —— sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone —— 06.66.86.27.53

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- SAMEDI 23 JUIN 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
15h00	20h00	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories	
15h00	20h00	**Contrôles techniques**	Toutes catégories	

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21.18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 437
Moto-Club ——— BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation ——— C 3337
Date ——— 24 JUIN 2018
Lieu ——— BRIGUEUIL
Organisateur technique - BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail ——— sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone ——— 06.66.86.27.53

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- DIMANCHE 24 JUIN 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	08h00	Contrôles administratifs	Toutes catégories	
7h00	08h00	Contrôles techniques	Toutes catégories	
7h45	8h00	Briefing commissaires		
		Mise en place commissaires		
		Briefing pilotes MINIVERT		
8h00	8h15	Essais Libres + Chronos	OPEN	5+10min
8h20	8h40	Essais libres + Chronos	125 cm3	5+15min
8h45	9h00	Essais libres	MINIVERT 85 cm3	15 min
9h05	9h20	Essais libres	MINIVERT 65 cm3	15 min
9h30	9h40	Essais libres	MINICROSS	10 min
		Pause		
10h00	10h05	Test de départs	MINIVERT 85 cm3	
10h10	10h20	Essais chronométrés	MINIVERT 85 cm3	10 min
10h25	10h30	Test de départs	MINIVERT 65 cm3	
10h35	10h45	Essais chronométrés	MINIVERT 65 cm3	10 min
10h50	11h15	Manche I	125 cm3	20 min+1t
11h20	11h40	Manche I	OPEN	15 min+1t
11h45	12h00	Manche I	MINICROSS	10 min +1t
		DEJEUNER		
13h10		Mise en place commissaires		
13h20	13h45	Manche 2	125 cm3	20 min+1t
13h50		Tour reconnaissance	MINIVERT 85 cm3	
14h00	14h25	Manche I	MINIVERT 85 cm3	15 min+1t
14h30		Tour reconnaissance	MINIVERT 65 cm3	
14h40	15h00	Manche 1	MINIVERT 65 cm3	15 min+1t
15h05	15h25	Manche 2	OPEN	15 min+1t
15h30	15h45	Manche 2	MINICROSS	10 min+1t

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 4-05-2018

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Date ---------- 24-06-2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
15h50		**Tour reconnaissance**	MINIVERT 85 cm3	
16h00	16h25	**Manche 2**	MINIVERT 85 cm3	15 min+1t
16h30		**Tour reconnaissance**	MINIVERT 65 cm3	
16h40	17h00	**Manche 2**	MINVIERT 65 cm3	15 min+1t
17h05	17h30	**REMISE PRIX MINIVERT**		
17h30	17h55	**Manche 3**	125 cm3	20 min+1t
18h00	18h20	**Manche 3**	OPEN	15 min+1t
18H30	18H40	**REMISE PRIX MINICROSS**		
18H40	18H50	**REMISE PRIX 125 cm3**		
18H50	19H00	**REMISE PRIX OPEN**		

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 4-05-2018

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM Poitou-Charentes

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 437
Moto-Club — BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation — C 3337
Date — 24 JUIN 2018
Lieu — BRIGUEUIL
Organisateur technique - BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail — sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone — 06.66.86.27.53

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	GIRAULT Patrice	158996
Directeur de course Adjoint	NARQUET Philippe	053478
Délégué FFM	HEBERT Philippe	012712
Délégué de Ligue	HEMERIT Sébastien	012759
Membre du Jury	BRONSZEWSKI Jean Claude	105189
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	018221
Représentant Ligue	SOURISSEAU Marc	031368
Educateur FFM	MARCON Bruno	016447
Commissaire Technique	MARTIN Jean Michel	016659
Commissaire Technique Adjoint	EVRARD Marcel	213991
Responsable du chronométrage	GOURAUD Bernard	011900
Chronométreur Fédéral	GOURAUD Chantal	114908
Chronométreur Fédéral	TOFFANO Véronique	145592
Chronométreur Fédéral	TOFFANO Bruno	120378
Chronométreur Ligue	Team FLC	276503
Responsable parc coureur	GERVAIS Hervé	011419
Commissaire de piste	AUGEREAU Jordan	337653
Commissaire de piste	BLAUD Marie José	078461
Commissaire de piste	BOUCHET Jacques	117954
Commissaire de piste	BOUTET Michel	158994
Commissaire de piste	DRAPEAU Bruno	232119
Commissaire de piste	GOURMAUD Damien	011917
Commissaire de piste	GUILMINEAU Sandrine	296933

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	437
Moto-Club	BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation	C 3337
Date	24 JUIN 2018
Lieu	BRIGUEUIL
Organisateur technique -	BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail	sebdebiais@notaires
Téléphone	06.66.86.27.53

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	HAMELIN Stéphane	278883
Commissaire de piste	GUILMINEAU Jacky	337649
Commissaire de piste	MALICHIER Jean Pierre	337644
Commissaire de piste	PINDRAY Thierry	042075
Commissaire de piste	SOLIVEAU Jean Luc	262258
Commissaire de piste	SOLIVEAU Jérôme	337640
Commissaire de piste	SOLIVEAU Patrice	340407
Commissaire de piste	MOREAU Christophe	216801
Commissaire de piste	VALADAS Jean Yves	293816
Commissaire de piste	DUPORT Pierre	340408
Commissaire de piste	FREDON Jérémy	226884
Commissaire de piste	COURIVAUD Jean Claude	337655

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

EPREUVE FFM N° 437
VISA LMPC N° 21-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 13-04-18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
FFM
Pelloux - Charentes
Pour & Ambulance
- 35 -

LARGEUR

- Commissaire + Extincteur
- Poste de Commissaire
- PUBLIC
- SECOURS

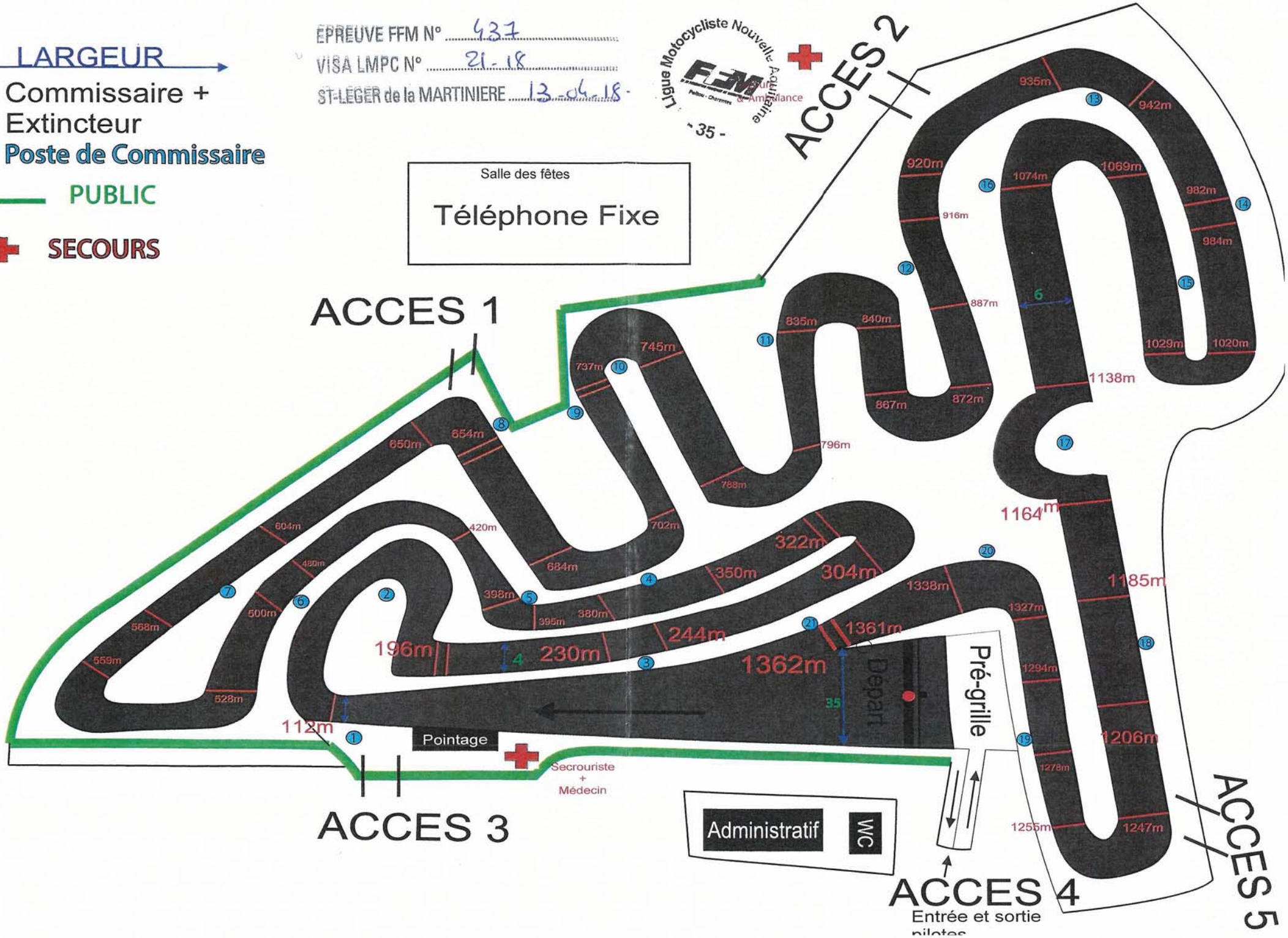

LEGENDE DES SYMBOLES

- PARC PILOTE - PUBLIC
- ZONE INTERDITE AU PUBLIC Barrières - Grillages
- CIRCUIT PISTE
- ZONE PUBLIC
- TELEPHONE FIXE
- COMMISSAIRE + EXTINCTEUR
- AMBULANCE
- SECOURISTE

Chemin

ACCES 5

PARC PILOTE

Pré-grille

ACCES 4

WC

Administratif

PARC PILOTE

PARC PILOTE

Chemin

ACCES 2

ACCES 1

Chemin rural mis en sens Unique

PARC PILOTE

PARC PILOTE

ACCES 3

Sortie Pilote

PARC PILOTE

PARC PILOTE

Entrée du Parc Pilote

MX BRIGUEUIL CLUB

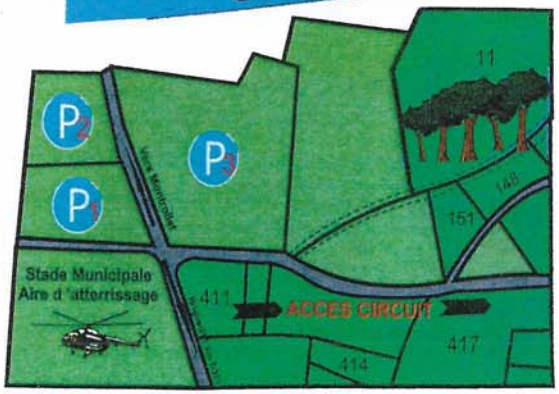

EMPLACEMENT DES PARKINGS PUBLIC

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

FFM

PLAN D'ACCES

Coordonnées GPS : 45°57'32.66"N - 0°52'10.11"E

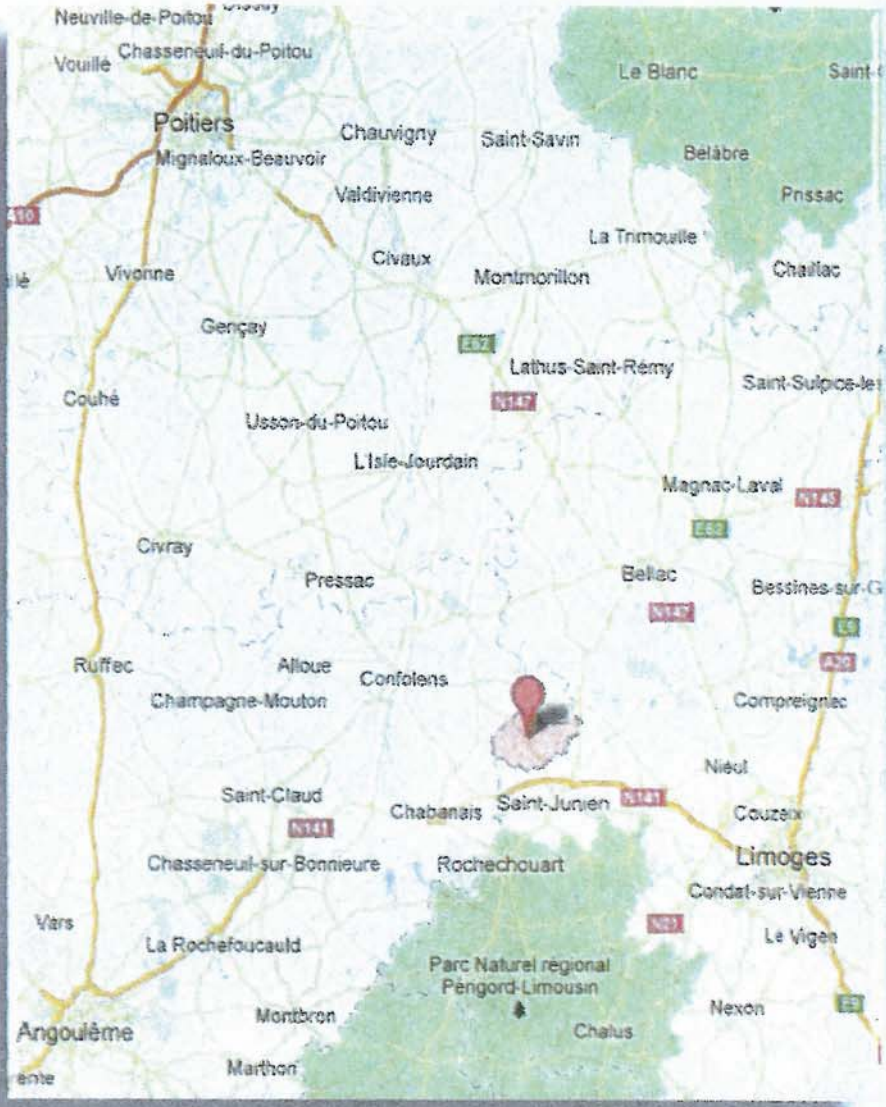

DISTANCE DES PRINCIPALES VILLES PAR RAPPORT AU CIRCUIT

Angoulême :	75 Kms
Bellac :	30 Kms
Brigueuil :	1 Km
Chabanais :	16 Kms
Confolens :	20Kms
Limoges :	38 Kms
Saint-Junien :	10 Kms

Pompier à Brigueuil

Hôpital Saint-Junien

Piste d'atterrissage Hélicoptère à 500m

Du circuit (Stade de Brigueuil).

Département :
CHARENTE

Commune :
BRIGUEUIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 -fax 0545975861
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

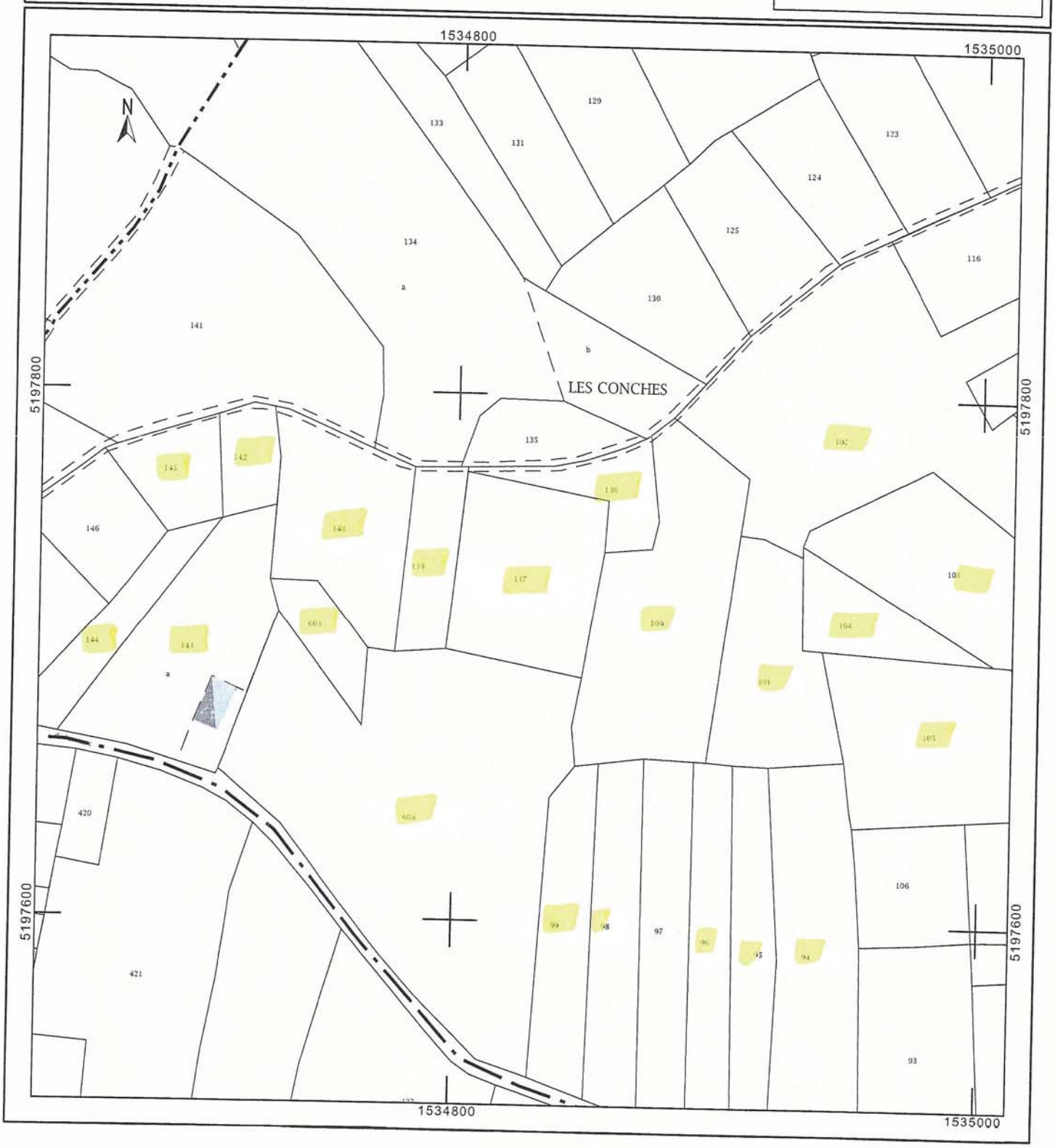

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DE BRIGUEUIL
Mairie
16420 BRIGUEUIL

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO905** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Brigueuil**» se déroulant **du 24/06/2018 à 8h00 au 24/06/2018 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 18/05/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 77 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

21/5/18